

COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2021 A 18H30

Sous la présidence de Monsieur Claude SILVESTRE, Maire.

Présents : M. SILVESTRE Claude, Mme MILESI Véronique, M GRANGIER Jacques, Mme CHABAS Claire, Mme FOIS Marie France, M. DINGLI Jean Pierre, Mme CARLIER Sylvie, M MAURIN Yves, Mme FLITI Julie, Mme TRAVERSO Noëlle, M. NADJARIAN Marc (Arrivé à la délibération 65/2021), Mme ECH CHAFAÏ Marie-Hélène, M.ROBERT Christophe.

Pouvoirs :

M GRILLI Michel a donné procuration à M. MAURIN Yves

Mme REY Caroline a donné procuration à Mme ECH CHAFAÏ Marie-Hélène

Mme COLOMBINI Catherine a donné procuration à Mme CARLIER Sylvie

Absents :

M.CUREL Nicolas.

M. RODENAS Antoine.

Le quorum est atteint.

Mme MILESI Véronique est nommée secrétaire de séance.

N°1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 28 octobre 2021 à 18h30

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des membres le procès-verbal de la séance.

N°2- DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 relatifs aux délégations accordées au Maire par les assemblées délibérantes,

Vu la délibération du 032-2020 en date du 29 mai 2020, aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de pouvoir régler les affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NEANT

N°3 - 064/2021 Promesse d'Achat des parcelles « Les Vellunnes », « Cou » et « Chante Perdrix » dans le cadre de la SAFER

Rapporteur : SILVESTRE Claude

Annule et remplace la délibération 055/2021.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune souhaite acquérir les parcelles suivantes :

LIEUDIT	Réf. Cadastrale	Nat. CAD.	Nature Réelle	Surf CAD	Attributaires
CHANTE PERDRIX	B0193	Vergers	Bois	0ha 33a 80ca	Mairie de Lagnes
CHANTE PERDRIX	B0195			0h 72a 00ca	Mairie de Lagnes
COU	D0134	Landes	Chemin	0ha 02a 55ca	Marie de Lagnes
VELLUNNES	D0202	Terres	Route	0ha 00a 40ca	Marie de Lagnes
VELLUNNES	D0203	Sols	Ruines et pigeonnier	0ha 09a 20ca	Marie de Lagnes

VELLUNNES	D0494	Bois		10ha 29a 01ca	Marie de Lagnes
TOTAL				11ha 46a 97ca	Mairie de Lagnes
Autres éléments	Bâtisse en ruine et pigeonnier en pierre			84/062/D/0203	

La superficie totale est de 11 ha 46 a 97 ca.

Le montant est de 23 500 €.

Prestation de service due à la SAFER en sus du prix

MONTANT HT 2 200€ - TVA en sus évaluée à : 440€ soit 2640€

Soit un montant TTC de 26 140€

Les frais de notaire seront à rajouter à ce montant.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ✓ **APPROUVE** l'acquisition des parcelles d'une superficie totale de 11 ha 46 a 97 ca
- ✓ **APPROUVE** le montant global de 26 140€
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer chez Maître TASSY.KELCHER, Notaire à Lagnes, la promesse de vente et tout acte authentique d'acquisition et tous documents afférents à cette transaction;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier.

N°4 - 065/2021 Décision modificative N° 2

Rapporteur : SILVESTRE Claude

Objets : Décision Modificative n°2

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6336 (012) : Cotisations au centre national e	5 000,00		
6411 (012) : Personnel titulaire	10 000,00		
6413 (012) : Personnel non titulaire	10 000,00		
65888 (65) : Autres	-25 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Certifié exécutoire par SILVESTRE Claude, Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le et de la publication le

A LAGNES, le

Ont signé les membres présents pour extrait conforme

Le Maire

N° 5 - 066/2021 Marché de réfection de voirie – Route du stade – Choix du prestataire

Rapporteur : Claude SILVESTRE

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que suite aux travaux du Syndicat Durance Ventoux pour la réfection des réseaux d'eau potable, il convient de reprendre la voirie de la Route du stade. La commune souhaite reprendre correctement la voirie, elle sera donc maîtresse d'ouvrage des travaux. Le syndicat Durance Ventoux prendra à sa charge une partie du montant.

Il informe qu'une consultation simplifiée a été lancée pour la réfection de la voirie Route du Stade, selon l'article 142 de la loi du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique.

Deux offres ont été réceptionnées :

- BRIES TP pour un montant de 48 840 € H.T.
- EIFFAGE pour un montant de 66 645 € H.T.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ✓ **APPROUVE** le choix de BRIES TP pour les travaux de réfection de la voirie
- ✓ **APPROUVE** le montant global de 48 840 € HT
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de BRIES TP pour la réfection de la voirie Route du Stade
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier.

N° 6 - 067/2021 Dissolution de la caisse des écoles

Rapporteur : SILVESTRE Claude

Vu l'article L.212-10 du code de l'éducation,

Vu la circulaire interministérielle du 14 février 2002 relative à la dissolution des caisses des écoles,

Vu le courrier de la Préfecture du Vaucluse en date du 21 octobre 2021, demandant la dissolution de notre caisse des écoles,

Monsieur Le Maire informe son conseil municipal que la commune de Lagnes avait créé une caisse des écoles N° de SIRET 26840174200013. Ce dispositif date du 19^{ème} siècle. Il est donc obsolète.

Cependant, il est encore inscrit dans les documents de la Préfecture, les services de la Préfecture nous demandent de dissoudre notre caisse des écoles afin de clôturer ce dossier.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ✓ **APPROUVE** la dissolution de la caisse des écoles de Lagnes N° de SIRET 26840174200013
- ✓ **CHARGE** le Maire d'informer les services de la Préfecture
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier.

N° 12- INFORMATIONS DIVERSES DU MAIRE :

- QUESTIONS DIVERSES :

- Régimes obligatoires concernant les horaires de travail des employés territoriaux dès janvier 2022 : pas de changement pour les agents de Lagnes, qui travaillent déjà 35h par semaine
- Cueillette des olives : 260 kg ont été récoltés
- Avancement des travaux du complexe sportif et de la route du stade :
 - Le stade a été clôturé, l'ensemencement a pris du retard compte tenu des conditions météo
 - Le péna est en place
 - L'installation des jeux-enfants est en cours
 - Le pumptrack est terminé
 - La couverture des vestiaires a été retardée
 - Les végétaux seront plantés au printemps, et les cheminements finalisés
 - La réfection de la chaussée route du stade commence le 6 décembre.
- Informations erronées sur le site annuaire-mairie.fr : comme de nombreux autres sites marchands, l'Editeur agit en parfaite indépendance à l'égard, des collectivités territoriales quant aux informations fournies. Un mail a été envoyé à l'éditeur qui a répondu que cela était parfaitement explicite dans les CGUS du site.
- Une lycéenne effectue actuellement un stage pratique de 3 semaines auprès des agents du service administratif
- M. le Maire a procédé au recrutement en CDD d'un nouvel agent technique pour l'entretien des espaces verts, en remplacement de l'agent en disponibilité.
- Les décorations lumineuses de Noël seront activées pour la période du 15 décembre au 20 janvier
- La commune prévoit une expérimentation de l'extinction de l'éclairage public sur une durée d'un an, à partir de fin janvier 2022.
- Le sapin communal a été installé, un appel à une décoration collective sera lancé aux habitants
- L'association « Goûts et Couleurs » a renouvelé son bureau, la nouvelle présidente est Mme Florence Testot-Ferry
- L'ouverture de la nouvelle boucherie le 25 novembre a été un succès
- Le marché de Noël organisé par le Comité des Fêtes aura lieu le 17 décembre. Exceptionnellement, la garderie scolaire fermera ce jour-là à 17h30.

Le Maire,
Claude SILVESTRE

La Secrétaire,
Véronique MILESI